

# CHARTRE ATCC

## 1. Introduction

La charte de l'AVENIR TRIATHLON CLUB CHARLEROI est considérée comme un contrat auquel l'athlète du club s'engage. Cette charte doit être un guide qui permet de définir l'attitude et le comportement correct d'un l'athlète au sein du milieu sportif belge et international.

## 2. Charte

Ce contrat est conclu entre d'une part le sportif ci-dessous dénommé « athlète » et la l'AVENIR TRIATHLON CLUB CHARLEROI d'autre part.

La charte ci-dessous sera respectée en tous points :

- A. L'athlète s'engage à porter les équipements les plus récents du club pendant les compétitions (y compris veste mi-saison et/ou polo avant et après l'épreuve) ainsi que le polo du Club lors des autres événements organisés par ou pour le Club (soupers, AG, conférence de presse, ...).
- B. L'athlète ne portera pas de logos de sponsors personnels s'ils sont en concurrence avec les sponsors officiels du Club. Des dérogations sont possibles avec l'aval du comité.
- C. Dans tous les cas et surtout concernant les déclarations de presse, l'athlète s'engage à adopter un comportement fair-play envers le club et ses membres.
- D. L'athlète respectera les principes de base d'humanité et de sportivité: respect envers le sport et le sportif, traiter les participants au sport comme des égaux, pas de violence pendant le sport, attitude responsable pour un sport honnête et attractif.
- E. L'athlète souscrit au souci permanent de respecter ses limites physiologique, psychologique et son potentiel intrinsèque. Il refuse d'améliorer sa performance en absorbant des médicaments, des produits hormonaux ou en utilisant tout autre artifice. Il refuse toute prise de médicaments quand il n'y a pas de maladie ou toute prise d'hormones quand il n'y a pas carence.
- F. L'athlète reconnaît être au courant de la liste des substances et pratiques interdites. Cette liste peut être fournie à la demande par les dirigeants de l'AVENIR TRIATHLON CLUB CHARLEROI.
- G. Si un athlète de l'AVENIR TRIATHLON CLUB CHARLEROI est reconnu positif à un contrôle anti-dopage, le comité statuera sur des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'athlète du club.

Nom Prénom :

Signature suivie de « Lu et approuvé, date »